



Luxembourg, le 30 juin 2005

Monsieur Lucien Weiler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

CHAMBRE DES DEPUTES
Entrée le :
- 4 JUIL. 2005
Q490

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 75 de notre Règlement, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre des Travaux Publics et à Monsieur le Ministre de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche:

Le programme gouvernemental du 4 août 2004 prévoit que « à coté de la Cité des Sciences à Belval-Ouest, le Gouvernement s'efforcera, dans un souci d'optimisation des ressources, de rassembler à moyen terme sur un site unique, situé sur le territoire de la Ville de Luxembourg, la Faculté de Droit, d'Economie et de Finance ainsi que la Faculté des Lettres, des Sciences humaines et des sciences de l'éducation. »

Il me revient que le Gouvernement a non seulement l'intention d'implanter la Faculté des Lettres, des Sciences humaines et des Sciences de l'éducation à Belval-Ouest, mais d'y installer également la Bibliothèque nationale.

Dans ce contexte, j'aimerais savoir :

1. Si ces informations sont exactes.
2. Si oui quelles sont les raisons de ce choix contraire au programme gouvernemental.
3. Si Messieurs les Ministres ne sont pas d'avis que la Faculté des Lettres, des Sciences humaines et des Sciences de l'éducation ainsi que la Bibliothèque nationale devront rester implantées sur le territoire de la Ville de Luxembourg.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Anne Brasseur
Député